

que rencontrait la négociation de la paix entre l'Autriche et le Piémont, firent croire à Manin que les événements du dehors devenaient favorables, et le remplirent d'espoir. Il s'empressa de convoquer l'assemblée, et lui donna communication, en comité secret, de toute la correspondance avec la France, l'Angleterre, la Hongrie, Radetzky et de Bruck. L'assemblée partagea les illusions de Manin, déclara que Venise persistait à résister, et autorisa le gouvernement à entamer des négociations. Manin, fort de cette délibération, envoya à de Bruck deux négociateurs qui avaient pour instruction de réclamer l'indépendance, ou du moins une existence politique convenable. De Bruck signifia à ces envoyés que le gouvernement autrichien était fermement résolu à faire rentrer Venise sous son obéissance, et que tout ce qu'on pouvait discuter, c'étaient les bases de la constitution qui lui serait octroyée. Il leur fit connaître des projets dont les points fondamentaux étaient : le maintien de toute la monarchie sous la dynastie impériale ; une administration séparée pour les provinces lombardes-vénitiennes, avec un lieutenant de l'empereur exerçant le pouvoir exécutif, et un sénat et une chambre de députés formant le pouvoir législatif, sauf ce qui concernait la guerre et les relations extérieures dont la décision appartiendrait à une diète générale de l'empire composée de représentants de toutes les provinces. De Bruck déclarait en outre que Venise pourrait, à son choix, faire partie d'un royaume lombard-vénitien dont Vérone serait la capitale, ou être la capitale de la Vénétie, qui formerait un état ou gouvernement distinct de la Lombardie, ou enfin avoir une existence à part, en devenant, comme Trieste, une ville impériale. Fort désireux de voir cesser la